

Parcours de formation 7h permis B vers A1

1. Le programme de la formation :

Elle a pour objectifs :

- d'amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette
- de comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette
- de travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action

Séquence 1 : Théorie (2h)

L'objectif de cette phase de formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e :

- d'analyser les accidents les plus caractéristiques impliquant ces types de véhicules
- d'appréhender les situations délicates d'utilisation de ces véhicules (pluie, vent, nuit...)
- d'anticiper et de détecter les dangers
- de connaître l'expérimentation et les règles encadrant la circulation inter-files des motocyclistes
- de savoir se rendre détectable
- d'être sensibilisé à l'importance de s'équiper de vêtements protecteurs (casque à la bonne taille et attaché, gants homologués, pantalon, blouson avec dorsale, chaussures montantes)
- d'être conscient du rôle de l'infrastructure routière sur les accidents des deux-roues et trois-roues
- connaître les risques concernant l'adhérence : gazoil, peinture et plaques métalliques au sol, ralentisseurs, gravillons...
- connaître les conséquences physiques et physiologiques des chocs sur les équipements de la route même à basse vitesse.

Séquence 2 : Hors circulation (2h)

L'objectif de cette phase de formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e de :

- découvrir le véhicule et effectuer les vérifications indispensables (huile, pression et usure des pneumatiques, poignée de gaz, système de freinage)
- démarrer et s'arrêter
- position de conduite
- équilibre et répartition du poids du corps
- monter et rétrograder les vitesses (le cas échéant)
- savoir freiner à allure faible (répartition entre l'avant et l'arrière)
- appréhender les manœuvres de freinage et d'évitement
- tourner en s'inclinant le véhicule (le cas échéant) en insistant sur le regard
- tenir l'équilibre à allure lente et normale en fonction des caractéristiques du véhicule avec et sans passager, en ligne droite et en virage

Séquence 3 : En circulation (3h)

L'objectif de cette phase de formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e de :

- rechercher les indices utiles
- adapter sa vitesse aux situations
- respecter les distances de sécurité latérales et longitudinales
- choisir sa voie de circulation
- savoir pratiquer la circulation inter-files (selon les départements) si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent

- se placer sur la chaussée en fonction des autres véhicules, en prenant en compte la spécificité des véhicules lourds (angles morts)
- franchir les différents types d'intersections et y changer de direction
- dépasser en sécurité (phénomène d'aspiration/accélération d'une motocyclette et d'un véhicule de la catégorie L5e)
- négocier un virage.

A l'issue de la formation, une attestation est remise à l'élève sous forme d'une carte, qui lui permet la conduite de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e sur le territoire.

En cas d'invalidation ou d'annulation du permis, la formation reste acquise, dès que l'élève aura obtenu à nouveau son titre et cela sans attendre le délai des 2 ans.